Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 089-200067130-20261022-199_2026-DE

Délibération n°199/2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre

SEANCE DU 22 OCTOBRE 2026

Date de convocation : 15 octobre 2026
Effectif légal du conseil communautaire : 81
Nombre de membres en exercice : 81
Date d'affichage : 15 octobre 2026

Nombre de présents : 59
Nombre de pouvoirs : 13
Nombre de votants : 72

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux octobre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune des Hauts-de-Forterre, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du quinze octobre deux mil vingt-six, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, AIMABLE Fabienne, ARNOUX Stéphane, BASTIDE Delphine, BECKER Cécile, BESSON Claude, BLIN Frédéric, BOUTOILLE Elisabeth, BRUNET Anne, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHANTEMILLE Sophie, CHAPUIS Hervé, CHARENTON Monique, CHARPENTIER Dominique, CIFELLI Guillaume, CORDE Yohann, CORDIER Catherine, COUET Micheline, D'ASTORG Charles, DELMOTTE Coralie, DUCROT Denis, FÉVRIER Catherine, FOURNIER Jean-Claude, GAVILLON Francine, GIROUX Jean-Marc, GRAFFIN Elisabeth, HOUBLIN Gilles, JACQUET Luc, LEGER Jean-Marc, LEGRAND Patrick, LEGRU Samuel, LEMITRE Florimond, LEPRÉ Sandrine, LETELLIER Francis, MAISON Pierre, MASSÉ Jean, MÉNARD Elodie, MOREAU Martine, NURY Frédéric, PAURON Éric, PÉCOT Aurélien, POUILLOT Denis, RAGON Jean-Pierre, REPIQUET Claudine, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, SIGORINI Philippe, SIMON Jean-Luc, TAVELIN Laurent, THIEULENT Maryline, THURET Alain, TOUZEAU Robert, VANDAELE Claire, VANHOUCKE André, VAUTHIER Charlotte, VIGOUROUX Philippe, VOLANT Stéphane, VUILLERMOZ Rose-Marie.

Délégués titulaires excusés : CHOUX Cyril, CORDET Yannick (pouvoir à M. Vigouroux), DESNOYERS Jean, FILIPE Delphine (pouvoir à M. Pouillot), GAUDIN Marie-Carmen (suppléante Mme Charenton), GERARDIN Jean-Pierre, HERMIER Bernadette (pouvoir à M. D'Astorg), HUMEAU Yann (pouvoir à M. Pécot), LEBRUN Elisabeth (pouvoir à M. Tavelin), LIGNERAT Bruce (suppléante Mme Bastide), MILLOT Claude (suppléante Mme Vauthier), PETIT Michèle (suppléant M. Arnoux), PROT Michel (pouvoir à M. Buttner), RENAUD Patrice (pouvoir à Mme Gavillon), ROUSSEAU Myriam (pouvoir à M. Nury), SANGENITO Patrick (pouvoir à M. Saulnier-Arrighi), SERIN Michel (pouvoir à Mme Repiquet), VASSENT Frédéric (pouvoir à Mme Thieulent, XIBERRAS Olivier (pouvoir à M. Touzeau)), YURCEK Martine (pouvoir à M. Lemitre).

Délégués absents : CHOUBARD Nadia, GUILLAUME Philippe, HACCART Françoise, JOURDAN Brice, LION Franck, SOCHON Christian.

Secrétaire de Séance : M. SIGORINI Philippe

OBJET : Adhésion de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre au Syndicat Mixte des Bassins Versants du Mazou, des Nièvres, du Nohain, du Riot et de la Vrille

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5214-27 et suivants ;
- Vu le projet de statuts du Syndicat Mixte des Bassins Versants du Mazou, des Nievres, du Nohain, du Riot et de la Vrille en annexe ;
- Vu la délibération n°117/2026 portant sur l'accord de principe pour l'adhésion au futur syndicat GEMA et approbation du protocole d'accord ;
- Vu la nécessité de clarifier les compétences transférées, en excluant explicitement la Prévention des Inondations (PI) ;

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 089-200067130-20261022-199_2026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Délibération n°199/2026

- Considérant que les milieux aquatiques et leur préservation sont un enjeu majeur du territoire à l'aune du changement climatique et que la définition d'une politique territoriale de préservation de la ressource est une nécessité et doit être mise en œuvre à l'échelle de l'ensemble des bassins versants concernés ;
- Considérant que l'adhésion au Syndicat Mixte des Bassins Versants du Mazou, des Nievres, du Nohain, du Riot et de la Vrille permet à la Communauté de communes de Puisaye-Forterre de mutualiser les moyens pour la gestion des milieux aquatiques (GEMA) sur son territoire ;
- Considérant que les communes membres de la CCPF ont, le cas échéant, délibéré pour transférer la compétence GEMA à l'EPCI, conformément à l'article L. 211-7 du Code de l'environnement ;
- Considérant que le Syndicat Mixte des Bassins Versants du Mazou, des Nievres, du Nohain, du Riot et de la Vrille a pour objet la gestion des milieux aquatiques ;
- Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge de l'environnement,
- Sur proposition du Président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (72 voix pour) :
- Approuve la création du syndicat mixte fermé au 1er janvier 2027 ;
- Valide le projet des statuts et le périmètre comme annexé à la présente délibération ;
- Approuve le transfert des compétences prévues à l'article 6 du projet de statuts à compter de la création du syndicat mixte ;
- Demande au Préfet de procéder à sa création conformément aux dispositions du CGCT ;
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

